



CONTRAT DE TRAVAIL



CONTRACTUELS (ASC)



Une stratégie ministérielle non maîtrisée au SID.

FORCE OUVRIERE dénonce sur l'ensemble du périmètre SID :

- ✚ **L'absence d'effectifs RH** alloués aux ESID pour mener à bien la mission de **recrutement**.
En découle :
 - Des sections RH ESID sous extrême tension.
 - L'absence quasi totale de cellules de recrutements spécialisées (INFRA et RH).
 - La méconnaissance par tous, des droits des agents contractuels, de leurs qualifications et de leurs formations.
 - Le manque d'accompagnement des ASC.
- ✚ **L'absence de politique de fidélisation** des agents sous contrat dans l'infrastructure. Pourtant, elle est déjà pratiquée en SSI et en RENSEIGNEMENT avec la possibilité de revalorisations annuelles !
- ✚ Une **politique interne de recrutement** des agents sous contrats (ASC) effectuée dans **l'urgence**. On essaie juste de combler les trous sans intégrer ces agents dans une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs et compétences.
- ✚ **L'absence d'informations** des agents et de leur hiérarchie sur le cadre de leur recrutement. Méconnaissance de l'article de référence : recrutement sur poste pérenne, pour accroissement temporaire d'activité, vacances provisoires, etc.
- ✚ Des **crédits alloués pour la revalorisation triennale, annuelle et pour changement de poste sous enveloppes budgétaires restreintes** qui ne permettent apparemment pas de récompenser des agents méritants ou ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'évolution de carrière avec augmentation des responsabilités.
- ✚ L'attribution de la **part variable sans logique ni cohérence** internes.
- ✚ Un **cadre réglementaire de contrat restreint** qui ne permet pas la rémunération **d'heures sup.**
- ✚ Une administration qui **manque de respect et de considération** envers des candidats qu'elle convoque à des entretiens mais qu'elle ne prend même pas le temps de recontacter à l'issue, s'ils ne sont pas retenus ... **Bravo, malheureusement nous en sommes bel-et bien là.**

FO dénonce pour les **ASC - CONTRATS COURTS** (CDD 1 an ou 3 ans) :



- ✚ L'absence **d'accompagnement et de perspectives**. Ils sont invités à passer les concours mais bien souvent leur spécialité n'est pas ouverte au concours.
- ✚ A l'**échéance** de leur contrat, l'administration se retrouve souvent à la **case départ** !
- ✚ Même si la possibilité de refaire un nouveau contrat est de plus en plus souvent offerte à l'agent, on est loin pour **FORCE OUVRIERE** d'une solution idéale...

FO dénonce pour les **ASC - CONTRATS LONGS** (CDI ou CDD 3+3 puis CDIable) :



- ✚ Des **revalorisations** triennales de contrats **timides** voire inexistantes ou en dessous des plafonds établis : 10 points d'IM, cat. C . 20 points d'IM pour les cat. B et 30 points d'IM pour les cat. A.
NB : Difficile de négocier quand on est sur la sellette ou quand on espère un CDI...
- ✚ L'**absence de revalorisation** pour changement de fonction avec une augmentation conséquente des responsabilités. Barème initial fixé à 20 points d'IM et pouvant aller jusqu' à 50 points d'IM dans certains cas atypiques accompagnés d'un argumentaire bien étayé.
- ✚ Une **opacité totale** de l'**attribution de la part variable**.
- ✚ L'absence de prise en compte de l'**expérience acquise** (6 années) pour la rémunération au sein du service dans le cadre de la CDIation.
- ✚ Le manque de **réactivité** de l'administration face aux questions des ASC à des moments charnières où ils s'interrogent sur leur avenir (public / privé / rémunération).

Pour conclure, **FORCE OUVRIERE** fervent défenseur du recrutement sous statut, ne peut pas rester les bras croisés face à de telles dérives et ce, quel que soit le mode de recrutement. Notre service, rappelons-le, a réalisé plus de **560 contrats** au cours de ces cinq dernières années.

Pour FORCE OUVRIERE,



**le SID a largement dépassé
sa période d'essai !!!**



Recruter des agents sur contrat ne peut pas dispenser l'administration de toutes contraintes et encore moins du respect de la réglementation qui les régit, surtout pour un employeur qui se veut attractif...

Le SID doit se transformer, certes, mais cela ne doit sûrement pas se faire au détriment des agents et ce, quels que soient leurs statuts ou contrats. Pour y arriver, il faut savoir s'en donner les **MOYENS HUMAINS** et mettre en place une **VERITABLE POLITIQUE DE RECRUTEMENT** au sein des établissements du SID afin de considérer **TOUS SES AGENTS**.

Les élus en CTR.